Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260707-2026_07_03-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, LECOEUR Isabelle, LE BARS Jeanine, LE GAL Virginie, LE GALL Ghislaine, LE JEAN Catherine, LE VAILLANT Ludovic, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absents : Stéphane PEPION, Damien LAPORTE,
Pouvoir : 1 pouvoir donné à Mme BRIATTE Audrey par M. PEPION Stéphane
Secrétaire de séance : KERHARDY Jean-Philippe

DELIBERATION

2026-07-03

LOGEMENTS COMMUNAUX : REVISION DES LOYERS POUR 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le bail administratif signé avec les locataires ;
Vu le chapitre indexation qui précise que le montant des loyers seront révisés chaque année ;
Vu l'article 9 de la loi N°2008-111 du 08/02/2008 portant référence pour la révision des loyers sur le pouvoir d'achat : indice IRL, s'appliquant aux baux en cours, sans qu'il soit nécessaire de faire un avenant au bail ;
Considérant que l'indice de référence I.R.L du 4ème trimestre 2025 est de 145.78 (parution du J.O du 16/01/2026), celui du 4ème trimestre de l'année précédente (2024) étant de 144.64 (parution du J.O du 16/01/2025) l'augmentation à appliquer est de 0.79% ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 14 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260707-2026_07_03-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer la révision des loyers communaux avec une augmentation de 0.79% à compter du 1er août 2026,

FIXE les nouveaux loyers des logements communaux comme suit :

- Logement 1 : 336.56€
- Logement 2 : 270.22€
- Logement 3 : 397.82€
- Logement 4 : 448.18€
- Logement 5 : 339.20€

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
PRIDO Pascal

Le Secrétaire
KERHARDY Jean-Philippe